CDF-2184-p01.qxp_GAB ACTUALITE 23/10/2026 16:47 Page 1



# Avis de tempête

Il est des bulletins que l'on écoute d'une oreille distraite, jusqu'au jour où la voix posée de la météo marine annonce, sans hausser le ton : avis de coup de vent en cours. Nous y sommes. Réuni à Ecully les 16 et 17 octobre, le Conseil d'administration confédéral des CDF a appelé la profession à suspendre sa participation aux gardes des dimanches et jours fériés, ainsi qu'aux régulations, jusqu'au retour du ticket modérateur à 40 %.

Qu'on ne s'y méprenne pas : pour un chirurgien-dentiste, renoncer aux gardes n'est pas une humeur, c'est un déchirement. Notre déontologie nous interdit de laisser un patient sans secours. Mais la dépression ne s'est pas formée en un jour, les nuages gris s'accumulent depuis des années… ils viennent de rencontrer un front froid.

Ce front porte un numéro : décret n° 2026-809 du 21 août 2026. Au 1er janvier prochain, l'Assurance maladie ne prendra plus en charge que 50 % de nos soins, voire moins. Le décret a été pris contre l'avis unanime de la CNAM, de l'UNCAM, de l'UNOCAM et de l'UNPS, ce qui est une performance rare. Il range la santé bucco-dentaire au rayon des médicaments à « faible service médical rendu », contre toutes les données acquises de la science médicale qui attestent que la santé bucco-dentaire est un déterminant essentiel de la santé générale. Les CDF l'ont détaillé dans leur recours devant le Conseil d'État.

Viennent ensuite les examens bucco-dentaires. On nous demande d'accueillir les enfants au nom de la prévention et de les soigner sans avance de frais. Puis la garantie de paiement s'évapore. Le tiers payant subit 6 à 10 % de rejets. Une pièce justificative transmise après soixante jours ne sauve plus rien, alors que l'outil censé la dématérialiser n'est plus qu'une vague promesse qui n'engage que ceux qui y croient. La prévention, oui. La prévention à crédit, non merci.



Reste le secret médical, traité en formalité par des complémentaires qui s'assoient sur la loi. En juin, le Conseil constitutionnel a pourtant censuré le recours aux intermédiaires dans le traitement des données de santé. Mais sur le terrain, photos, radiographies et modèles d'étude continuent à être exigés avant tout remboursement complémentaire, comme l'expert d'assurance réclame le devis du carrossier. La bouche n'est pas un pare-chocs et une couronne n'est pas une portière.

Faisons l'addition. On rembourse nos actes comme un confort, on paie notre prévention en promesses, on viole le secret médical de nos patients au prétexte de « contrôles »… Et l'on attend de nous, le lundi de Pâques à neuf heures, la vocation du Bon Samaritain. La médicalité qu'on nous dénie en semaine, on nous la réclame les dimanches et jours fériés. Il faudrait choisir.

Gardons la mesure. Notre pays traverse des tempêtes autrement plus rudes, et nul ne prétend que la nôtre est la plus grave. Nous disons seulement qu'un système de santé ne se redresse pas en méprisant ceux qui le tiennent debout. L'humanisme est une vertu, pas une variable d'ajustement budgétaire. L'action décidée sera lancée après une préparation méticuleuse et se mettra progressivement en marche dans les départements.

D'ici là, rappelons qu'aucune tempête ne dure toujours. Celle-ci se dissipera le jour où l'on rendra aux soins bucco-dentaires la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre. D'ici là, nous réduisons la voilure. Le cap, lui, n'a pas changé.

Marc Sabek
1ER VICE-PRÉSIDENT
@MARCSABEK